



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 64340

Texte de la question

M. Étienne Pinte attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'absence de mesures fiscales qui inciteraient, si elles existaient, les particuliers à installer dans leur résidence secondaire des équipements fonctionnant à l'énergie solaire. Le dispositif incitatif existant d'ores et déjà pour les résidences principales, il lui demande s'il ne peut être envisagé de l'étendre aux résidences secondaires, en vue de développer les économies d'énergie, tout en respectant notre environnement.

Texte de la réponse

A compter de l'imposition des revenus 2005, le crédit d'impôt mentionné à l'article 200 quater du code général des impôts est recentré sur deux objectifs : le développement durable et les économies d'énergie. Il s'applique, dans la limite d'un plafond pluriannuel de 8 000 euros pour une personne seule et de 16 000 euros pour un couple, aux dépenses payées ou réalisées entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2009 au titre de l'installation d'équipements, matériaux et appareils performants dont la liste a été fixée par l'arrêté du ministre chargé du budget du 9 février 2005. Le champ d'application de cet avantage fiscal a été limité aux équipements, matériaux et appareils installés dans l'habitation principale du contribuable à l'exclusion de ceux installés dans d'autres locaux afin de concentrer l'essentiel de l'effort budgétaire sur l'installation d'équipements performants susceptibles d'être utilisés quotidiennement. En effet, l'application de cet avantage fiscal aux résidences secondaires aurait une incidence budgétaire sans commune mesure avec les résultats escomptés en matière d'économies d'énergie ou en matière de développement des énergies renouvelables.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Pinte](#)

Circonscription : Yvelines (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64340

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 octobre 2005

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4444

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9983